

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO/CADVI/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE 50 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPRTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL Source de financement BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC(BIP)

1.0bjet

Dans le cadre de l'exécution des travaux de la fourniture et installation de 50 lampadaires solaires dans la commune d'Arrondissement de DOULA VI, Département du Wouri, Région du Littoral. Le Maire de la Commune de Douala VI autorité Contractante, lance en procédure urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour le compte de la commune d'Arrondissement de Douala VI.

2.Consistance des prestations

Les travaux sont répartis suivant l'allotissement ci-après :

Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offre comprennent les opérations suivantes : Etudes d'implantation ;

- les études techniques nécessaires ;
- La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil (fouilles, massifs de fondation des candélabres, remblais, remise en état des sites) ;
- La fourniture et la pose de 30 candélabres en acier Galva de 7 m de hauteur devant porter l'ensemble coffret, les panneaux solaires, la crosse et le luminaire et fixé sur massif à béton armé composée d'une armature métallique et des tiges d'ancrage ;
- La fourniture et l'installation de panneaux solaires (modules devant capter les rayons solaires, y compris les structures de support de ces modules) ;
- La fourniture et l'installation de batteries solaires gel ou lithium ;
- La fourniture et l'installation de régulateurs (contrôleur de charge batteries via les panneaux solaires et régulateur de charge/décharge batteries) ;

3.Cout Prévisionnel

Montant : 60 000 000 (soixante millions de francs CFA.) TTC

4.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP (budget d'investissement public) du Ministère de l'Eau et de l'Energie, exercice 2022. **L'imputation : 56 32 137 01 641417 52412 851/220-150** **Autorisation de dépense : IX04567**

6. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Douala VI (**Secrétariat de la commune**) dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune d'Arrondissement de Douala VI (**Secrétariat général de la commune**) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **75.000 (Soixante-quinze mille francs CFA)**, payable à la Recette Municipale de la Commune d'Arrondissement de Douala VI au titre des frais de dossier.

8. Remises des offres

Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en Huit (08) exemplaires dont un (01) original et sept (07) copies marquées comme telles, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Douala VI, au plus tard le **04 JUILLET 2022 à 12 heures** précises et devront portées la mention suivante :

**L'avis D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°008/AONO/CADVI/CIPM/2022 DU 07 JUIN 2022 POUR LA FOURNITURE**

ET INSTALLATION DE 50 LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DOUALA VI, DEPRTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL

” A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement “

Les soumissionnaires, en plus des offres physiques, devront remettre les offres numériques soit dans une clé USB.

9. Délai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **trois (03) mois**, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque ou un organisme ou institution financière agréée par le Ministère en charge des finances, d'un montant de **1 200 000** (Un Million deux cent mille francs CFA) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des Offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et Dossier d' Appel d' Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par

une banque de premier ordre ou un organisme ou institution financière agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'Offre après 48 Heures de régularisation.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **04 JUILLET 2022 à 13 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la **Commune d'Arrondissement de Douala VI, dans la Salle de réunion de la Préfecture du Wouri.**

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou se faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier. Les Offres sont ouvertes et évaluées en une étape.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- a) Absence de la caution de soumission dans l'offre administrative ;
- b) Absence d'une pièce non-conforme et non régularisée dans les 48 heures après la date de l'ouverture ou de dépouillement des plis ;
- c) Absence d'un volume ou d'un exemplaire de la soumission
- d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifiée ou d'un sous-détail de prix
- f) Note technique inférieure à 70%
- g) Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant le non abandon d'un marché au cours des trois dernières années
- h) Offre financière incomplète (absence d'une pièce).

i) Absence de la version électronique de l'offre financière.

Les principaux critères de qualification (critères essentiels)

:

L'évaluation des offres techniques portera sur l'essentiel résumé ci-après et détaillé dans le dossier d'appel d'offres notamment le RPA0.

14.1. Présentation générale de l'offre ;

14.2. Référence technique de l'entreprise ;

14.3. Qualification et expérience du personnel d'encadrement ;

14.4 Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

14.5. Méthodologie d'exécution ;

14.6. Visite du site signé sur l'honneur ;

14.7. Capacité financière ;

14.8. Délai d'exécution ;

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; ainsi, plusieurs Sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour

L'évaluation de l'offre technique :

i) l'expérience du personnel d'encadrement ;

ii) les références de l'entreprise ;

iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;

iv) Délai d'exécution ;

v) l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ;

Le non-respect de 70% des critères ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

13. Attribution

A l'issue de l'examen des Offres des soumissionnaires par la Commission Interne de Passation des Marchés de la **Commune d'Arrondissement de Douala VI**, la Lettre-Commande des travaux sera conclue entre l'Adjudicataire et le Maître d'Ouvrage,

pour le compte de la **Commune d'Arrondissement de Douala VI**.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Arrondissement de Douala VI (secrétariat de la commune).

[Télécharger la pièce d'origine](#)

DOUALA Le 10-06-2022
Le MAIRE
EDIMO Ernest